

DÉCLARATION DE DEMISSION

Nous, membres du Bureau exécutif de la Fondation Ivoirienne pour l'Observation et la surveillance des droits de l'homme et de la vie Politique (FIDHOP),

- Mathias NÉHAN (1^{er} Vice-Président en Charge de la Ligne, de la Vie et de l'Implantation de la FIDHOP), président de la représentation FIDHOP, France,
- Théodore GBOUABLÉ (1^{er} Vice-Président, chargé de l'Administration Générale), président de la représentation FIDHOP du Danemark et des pays scandinaves,
- Maître Roselyne AKA-SÉRIKPA (1^{ère} Vice-Président, chargée des Questions Juridiques et Judiciaires, Avocate de la FIDHOP, Côte d'Ivoire),
- Saturnin GAUDET (2^e Vice-Présidente, en charge de la Diplomatie, Bureau exécutif, Côte d'Ivoire)
- Jean Fulgence LATTE (1^{er} Vice-Président, en charge des Affaires Politiques, Sociales et Culturelles.), président de la représentation FIDHOP, Royaume-Uni,
- Anne Sylvie GNABEHI (1^{ère} Vice-Présidente, en charge de Projets et de l'Innovation), présidente de la représentation FIDHOP, Belgique et Benelux,
- Béatrice D'ARONCO (1^{ère} Vice-Présidente, chargée des Relations avec les Ivoiriens de la Diaspora), Vice-Présidente, chargée de la Mobilisation, de l'Intégration et de la Culture pour la représentation FIDHOP, France,
- Akassi KANGA (2^e Vice-Présidente, en charge de la Communication), Vice-Présidente, en charge des Stratégies Politiques et des Relations Diplomatiques pour la représentation FIDHOP, France
- Evrard DOHO (Directeur de la Communication), Directeur de la Communication de la représentation FIDHOP, France

Vu nos nominations actées et publiées officiellement en premier lieu le 21 août 2022 par décision numéro 0021-08-2022/PF/BSG, et reconduites par le renouvellement de confiance du Dr BOGA SAKO Gervais, président fondateur de la FIDHOP, en second lieu le 21 octobre 2022 ;

Vu nos qualités de membres du Bureau exécutif de la FIDHOP ;

Considérant notre adhésion à la FIDHOP, par amour pour l'être humain, insufflé de notre passion pour la défense des droits de l'homme ;

Considérant la convention passée avec Dr BOGA SAKO Gervais, tenant en l'exercice de nos fonctions, à titre purement bénévole ;

Constatant le dévoiement de la FIDHOP de sa mission de défenseur des droits de l'homme, mené par Dr BOGA SAKO Gervais, depuis son retour d'exil en Côte d'Ivoire ;

Constatant le désintérêt manifeste du Dr BOGA SAKO Gervais et son manque d'engouement, quant aux vives réactions et actions, devant les cas graves de violations des droits de l'homme portés à sa connaissance par certains membres du Bureau exécutif ;

Constatant les cotisations intempestives, les dépenses exorbitantes, imposées aux membres du Bureau exécutif et vouées à des fins autres que des activités en faveur des droits de l'homme ;

Constatant récemment, la vérité dissimulée du fonctionnement de fait de la FIDHOP depuis le 1^{er} avril 2009, mise à nu lors de la réunion du 8 janvier 2023 ;

Constatant le refus du Dr BOGA SAKO Gervais de la convocation et de l'organisation d'assemblées générales constitutive et extraordinaire régulières, en vue de la rédaction et de l'adoption des nouveaux textes administratifs de la vision nouvelle et commune de la FIDHOP ;

Constatant que la FIDHOP est désormais orientée dans son fonctionnement à un dévouement strict de ses membres aux décisions unilatérales de Dr BOGA SAKO Gervais ;`

Constatant le dysfonctionnement criard de ses organes de fonctionnement ;

Refusant de cautionner et d'associer nos qualités et images à du faux ;

Soucieux de préserver notre légitime quête permanente, du respect de la légalité et des droits de tout homme ;

Dans notre posture de défenseurs des droits de l'homme, sur notre honneur et notre dignité, nous nous désolidarisons de l'aventure ambiguë, dans laquelle le président fondateur tient coûte que coûte à nous conduire, en ses obligés ;

Dénonçons l'irrégularité de la prétendue assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 8 janvier 2023, en violation flagrante des textes légaux ;

C'est pourquoi à compter de la publication de la présente, nous démissionnons toutes et tous, du Bureau exécutif et de la FIDHOP et des représentations internationales ci-dessus citées.

Fait en 30 exemplaires exemptés de tout frais et droit de timbre et d'enregistrements.

Fait à Abidjan, le 12 janvier 2023

- Mathias NÉHAN
- Théodore GBOUABLÉ
- Maitre Roselyne AKA-SÉRIKPA
- Saturnin GAUDET
- Jean Fulgence LATTE
- Anne Sylvie GNABEHI
- Béatrice D'ARONCO
- Akassi KANGA
- Evrard DOHO